



583ème séance plénière

PC Journal No 583, point 2 de l'ordre du jour

DECISION No 708
COMMUNICATION DE PROJETS DE DOCUMENTS
AU CONSEIL MINISTERIEL

Le Conseil permanent décide par la présente de demander à son Président de transmettre au Président du Conseil ministériel les documents suivants :

- Projet de concept relatif à la sécurité et à la gestion des frontières ;
- Projet de décision sur les migrations ;
- Projet de décision sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée ;
- Projet de décision sur le renforcement de la coopération juridique en matière pénale pour lutter contre le terrorisme ;
- Projet de décision sur la lutte contre la menace que constituent les drogues illicites ;
- Projet de décision sur des mesures supplémentaires visant à renforcer la sécurité des conteneurs ;
- Projet de décision sur l'appui à la mise en œuvre effective de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- Projet de décision sur des efforts supplémentaires visant à mettre en œuvre les documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et sur les stocks de munitions conventionnelles ;
- Projet de décision sur le séminaire de l'OSCE sur les doctrines militaires ;
- Projet de décision sur la tolérance et la non-discrimination : promouvoir le respect mutuel et la compréhension ;
- Projet de décision sur la promotion de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme dans l'espace de l'OSCE ;

- Projet de décision sur la protection des droits de l’homme et de la primauté du droit dans les systèmes de justice pénale ;
- Projet de décision sur la lutte contre la traite des êtres humains ;
- Projet de décision sur les femmes dans la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit ;
- Projet de décision visant à prévenir et combattre la violence à l’égard des femmes ;
- Projet de décision visant à assurer les normes les plus élevées de conduite et de responsabilité des personnes servant dans les forces et missions internationales ;
- Projet de décision sur le renforcement de l’efficacité de l’OSCE ;
- Projet de décision sur la Présidence de l’OSCE en 2008 ;
- Projet de décision sur la date et le lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l’OSCE ;
- Projet de déclaration ministérielle de l’OSCE sur le vingtième anniversaire de la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl ;
- Projet de déclaration ministérielle de Ljubljana sur la Géorgie ;
- Projet de décision sur le conflit dont le Groupe de Minsk de l’OSCE est saisi ;

Le Conseil permanent recommande au Conseil ministériel d’adopter les documents susmentionnés.